

Conseil d'Administration

Séance en format hybride

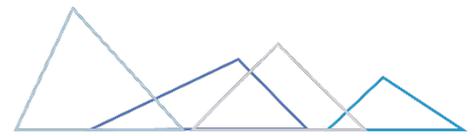
Séance du Mardi 3 décembre 2024

PV validé au CA du 11 février 2025

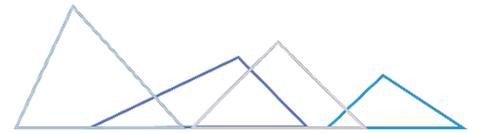


Table des matières

Membres du conseil d'administration de l'IEP de Grenoble	4
Ordre du Jour	5
Informations de la directrice	6
Ouverture du Balotilo	7
délibération CA-2024-46	7
présentations diverses	7
Schéma Responsabilité Sociale et Environnementale IEP.....	7
Information.....	7
Travaux/PPI.....	8
Information.....	8
Affaires juridiques	9
Annonce des résultats des votes de l'élection étudiants à la section disciplinaire	9
délibération CA-2024-46	9
Affaires administratives	9
Approbation du PV du CA du 25 juin 2024.....	9
délibération CA-2024-34	9
Approbation du PV du CA du 24 septembre 2024	9
délibération CA-2024-35	9
Proposition de nomination d'un membre démissionnaire (personnalité extérieure).....	10
délibération CA-2024-36	10
Le changement de nom de la Commission des Recours Gracieux	10
délibération CA-2024-37	10
Affaires financières	10
Budget Initial 2025	10
délibération CA-2024-38	10
Remise gracieuse M. X.....	13
délibération CA-2024-39	13
Réconciliation des inventaires physique et comptable.....	13
délibération CA-2024-40	13
Vie étudiante	14
CEVEC : Bilan 2024 et budget 2025	14
délibération CA-2024-41	14



Affaires pédagogiques.....	14
délibération CA-2024-42	14
Modifications du Règlement intérieur de l'Établissement pour inclure les Conseils de perfectionnement	15
délibération CA-2024-43	15
Convention de partenariat pédagogique	16
délibération CA-2024-44	16
Modification du nombre de concours blancs rémunérés pour le CEPAG	17
délibération CA-2024-45	17
Affaires juridiques.....	17
Nouvelle Politique voyage	17
délibération CA-2024-47	17
Tarif de la bibliothèque	17
délibération CA-2024-48	17
RI de la bibliothèque.....	17
délibération CA-2024-49	17
Proposition du nouveau Directeur	18
délibération CA-2024-50	18
Clôture de la séance	22



MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'IEP DE GRENOBLE

MEMBRES CA IEPG	Civilité	Prénom	NOM	Titre	Présent*	Distancié*	Nbre de votes portés	Excusé	Procuration donnée à	Procuration reçue de :
Membres de droit	0	Madame	Maryvonne	LE BRIGNONEN	Directrice de l'INSP (ex ENA)					
	1	Monsieur	Fabrice	LARAT	Représentant de la Directrice de l'INSP (ex ENA)	1				
	0	Madame	Nathalie	COLIN	Directrice de l'Administration et la Fonction Publique					
	1	Madame	Catherine	PRUDHOMME	Représentante de la Directrice de l'Administration et la Fonction Publique		1			
	1	Madame	Laurence	BERTRAND-DORLEAC	Présidente de la FNSP				1	J.L. NEVACHE
0	Madame	Patricia	CABROL-LAVERGNE	Représentant(e) de la Présidente de la FNSP						
Membre siégeant de droit	1	Monsieur	Yassine	LAKHNECH	Président de l'UGA	1				J.L. NEVACHE
Personnalités Extérieures	1	Monsieur	Jean-Luc	NEVACHE	Conseiller d'état, Président du Conseil d'Administration de Sciences Po Grenoble-UGA	1		3		L. BERTRAND-DORLEAC Y. LAKHNECH
	1	Monsieur	Jérôme	BELLION-JOURDAN	Deputy Secretary General at International Organisation of Employers (IOE)	1				
	1	Madame	Cécile	PROST	Directrice d'ABC Projets					
	1	Monsieur	Gérald	MATTER	Organic Sales Gardener at PICTURE					
	1	POSTE VACANT								
Représentants des professeurs d'université et catégories assimilées	1	Madame	Geneviève	FIORASO	Ancienne Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	1				
	1	Monsieur	Gilles	BASTIN	Professeur de sociologie à Sciences Po Grenoble-UGA	1				
	1	Monsieur	Aurélien	LIGNEREUX	Professeur d'histoire à Sciences Po Grenoble-UGA	1 jusqu'à 15h09				R. ANQUET
	1	Monsieur	Franck	PETITEVILLE	Professeur en science politique à Sciences Po Grenoble-UGA	1		2		S. GODARD
	1	Madame	Sonja	ZMERU	Professeure en science politique à Sciences Po Grenoble-UGA	1		2		N. HOCINE
Représentants des autres personnels d'enseignement et de recherche	1	Monsieur	Olivier	LE VAN TRUOC	Professeur associé à Sciences Po Grenoble-UGA	1				
	1	Monsieur	Nordine	HOCINE	PRCE en langues à Sciences Po Grenoble-UGA				1	S. ZMERU
	1	Madame	Reia	ANQUET	PRCE en langues à Sciences Po Grenoble-UGA	1		3		A. LIGNEREUX (à partir de 15h09) S. PANEL (à partir de 16h00)
	1	Monsieur	Dorian	GUINARD	Maître de conférences de droit public à Sciences Po Grenoble-UGA				1	
	1	Monsieur	Simon	GODARD	Maître de conférences en histoire à Sciences Po Grenoble-UGA				1	F. PETITEVILLE
Représentants des étudiants 1er Collège	1	Madame	Sophie	PANEL	Maitresse de conférences en économie à Sciences Po Grenoble-UGA	1		2	1	R. ANQUET D. GUINARD
	1	Madame	Alia	BLANC	OURSE (1er collège)		1			
	1	Madame	Samara	LABRECHE	OURSE (1er collège)		1			
	1	Monsieur	Luc	TEUIERE	OURSE (1er collège)	1				
	1	Monsieur	Giulio	CARIGNANO	AGORA (1er collège)	1				
Représentants des étudiants 2ème Collège	1	Madame	Ranim	RAHMOUNI	SOLIDAIRES ETUDIANT-E-S (1er collège)	1				
	1	Madame	Léonie	MARCOUX	OURSE (2ème collège)	1				
	1	Madame	Maelis	LECOMTE	OURSE (2ème collège)	1				
	1	Madame	Lucie	CLAMENS	SOLIDAIRES ETUDIANT-E-S (1er collège)	1				
	1	Madame	Alice	LECUIT	SOLIDAIRES ETUDIANT-E-S (1er collège)	1				
Représentant des TOTAL MEMBRES	1	Monsieur	Eric	BRUN	Directeur de la cellule aide au pilotage de Sciences Po Grenoble-UGA	18	4	12	4	0
Participant au CA	1	Madame	Sabine	SAURUGGER	Directrice de Sciences Po Grenoble-UGA	1				
	1	Monsieur	Gabriele	FIONI	Recteur de région académique					
	0	Madame	Noémie	COPONAT	Représentante du Recteur de région académique - Contrôleur budgétaire et					
	0	Monsieur	Laurent	BOULAN	Contrôleur budgétaire et de légalité au sein de la DRAES					
	1	Monsieur	Herve	SEVILLE	Contrôleur budgétaire régional DRFIP Auvergne Rhône-Alpes					
Invités permanents	0	Madame	Marie-France	BETOURNE	Représentante du Contrôleur budgétaire régional DRFIP Auvergne Rhône-					
	0	Madame	Elisabeth	COSTA	Représentante du Contrôleur budgétaire régional DRFIP Auvergne Rhône-		1			
	1	Madame	Béatrice	ANDURAND	Présidente de l'Association des Diplômés de Sciences Po Grenoble-UGA		1			
	0	Monsieur	Stéphane	PUSATERI	Représentant de la Directrice de l'Association des Diplômés de Sciences Po					
	1	Madame	Agnès	CASASSA	Assistante de Direction, DG-DGS-DGSA de Sciences Po Grenoble-UGA	1				
	1	Madame	Catherine	SAINTAGNE	Élue au Comité Social d'Administration (CSA) de Sciences Po Grenoble-UGA	1				
	0	Monsieur	Aurélien	LIGNEREUX	Directeur des études 1er cycle de Sciences Po Grenoble-UGA					
	1	Madame	Irène	LAURENT	Directrice des études 2nd cycle de Sciences Po Grenoble-UGA	1				
	1	Monsieur	Arnaud	COEFFIER	Directeur général des services adjoint de Sciences Po Grenoble-UGA	1				
	1	Madame	Hélène	DESSAUX	Directrice générale des services adjoint de Sciences Po Grenoble-UGA	1				
	1	Madame	Pascal	MARTINOT	Directrice générale des services de Sciences Po Grenoble-UGA	1				
	1	Madame	Lisa	GREILER-TAPPONNIER	Directrice des affaires juridiques de Sciences Po Grenoble-UGA	1				
	1	Monsieur	Olivier	GIGNOUX	Agent Comptable de Sciences Po Grenoble-UGA	1				
	1	Madame	Anne	BARTEL-RADIC	Directrice de la Recherche	1				
	1	Monsieur	Fabien	TERPAN	Directeur des Relations Internationales	1				
Invités exceptionnels	1	Monsieur	Jean	ADAM	Chargé de projet Responsabilité Sociétale et Environnementale à Sciences Po-UGA et ENSAG-UGA	1				
	1	Monsieur	Marc	SABIN	Chargé de Missions DGS	1				
TOTAL NON-MEMBRES	16				10	2		0		
TOTAL	46				28	6		4		0



ORDRE DU JOUR

13h30 - 13h55 Informations de la Directrice

1. Informations de la Directrice
Annonce de l'ouverture de Balotilo pour l'élection étudiants à la section disciplinaire des usagers

13h55 - 14h20 Présentations diverses

2. Schéma Responsabilité Sociale et Environnementale IEP (information)
3. Travaux/PPI (information)

14h20 – 14h40 Affaires administratives

4. Approbation du PV du CA du 25 juin 2024 (délibération CA-2024-34)
5. Approbation du PV du CA du 24 septembre 2024 (délibération CA-2024-35)
6. Proposition de nomination d'un membre démissionnaire (personnalité extérieure) (délibération CA-2024-36)
7. Le changement de nom de la Commission des Recours Gracieux (délibération CA-2024-37)

14h40 - 15h00 Affaires financières

8. Budget Initial 2025 (délibération CA-2024-38)
9. Remise gracieuse M. X (délibération CA-2024-39)
10. Réconciliation des inventaires physique et comptable (délibération CA-2024-40)

15h00 – 15h10 Vie étudiante :

11. CEVEC : Bilan 2024 et budget 2025 (délibération CA-2024-41)

15h10 - 15h30 Affaires pédagogiques

12. Modification de Conditions générales de vente en Formation continue (délibération CA-2024-42)
13. Modifications du Règlement intérieur de l'Établissement pour inclure les Conseils de perfectionnement (délibération CA-2024-43)
14. Convention de partenariat pédagogique (délibération CA-2024-44)
15. Modification du nombre de concours blancs rémunérés pour le CEPAG (délibération CA-2024-45)

15h30 - 17h00 Affaires Juridiques

16. Election étudiants à la section disciplinaire (délibération CA-2024-46)
17. Nouvelle Politique voyage (délibération CA-2024-47)
18. Tarif de la bibliothèque (délibération CA-2024-48)
19. RI de la bibliothèque (délibération CA-2024-49)
20. Proposition du nouveau Directeur (délibération CA-2024-50)

17h00 Remise des Palmes académiques

Le Président, Jean-Luc NEVACHE ouvre la séance à 13 heures 35.

INFORMATIONS DE LA DIRECTRICE

Sabine SAURUGGER

A l'occasion de ce dernier Conseil d'administration avant son départ le 31 janvier 2025, **La Directrice** remercie les administrateurs pour leur soutien, leur confiance et leur engagement envers les objectifs de la direction. Leur accompagnement a été essentiel pour faire avancer les projets, y compris dans les moments de crise.

Elle revient ensuite sur les principales réalisations des cinq dernières années :

- l'intégration de Science Po Grenoble à l'UGA en tant qu'établissement composante à personnalité morale qui a ouvert une période de co-construction intense (des schémas directeurs, la création de *graduate courses*, des diplômes conjoints, des projets de recherche conjoints, l'intégration au Multidisciplinary Institute in Artificial Intelligence) ;
- l'ouverture aux mondes (la création d'un programme international « politics and international affairs », le développement de nouveaux partenariats internationaux et le renforcement de la mobilité étudiante et de la coopération avec les institutions étrangères ; la création de cours et de modules sur les enjeux écologiques et numériques dans le cursus du premier cycle, la création d'un nouveau parcours transition écologique, la sensibilisation des étudiants et des agents aux défis contemporains liés à la durabilité et aux technologies ; la création du PolicyLab en janvier 2025) ;
- la transformation des crises en atout (la création d'une chaire « gestion de crise », d'une « Nuit de la crise » et de cours sur la gestion de crises ; la lutte contre les violences sexistes et sexuelles à travers la création et le renforcement de politiques internes de prévention et d'accompagnement ; la formation au dialogue au début de chaque année en première année et en troisième année ; la préparation des débats politiques par un dialogue constant) ;
- la modernisation du fonctionnement de l'établissement pour rester agile dans un environnement en mutation ; la poursuite de l'affirmation de la personnalité morale à toutes les échelles au sein de l'UGA, vis-à-vis de la Région et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; la réforme des droits d'inscription en faveur d'une plus grande justice sociale ; le renforcement de l'inclusion des étudiants issus des milieux sous-représentés et des personnes en situation de handicap et le développement de dispositifs de soutien et d'accompagnement adaptés ; la refonte du Centre de préparation à l'administration générale (CEPAG) et la réforme du concours d'entrée.

La Directrice remercie également toute l'équipe de direction ainsi que les chargés de mission, chargés de projet, l'ensemble du personnel de l'IEP et les élus étudiants, car ces succès sont le fruit d'un travail collectif et d'un engagement. Les périodes de transformation et de crises rappellent l'importance de rester unis, ouverts et résilients. L'équipe de l'établissement a su répondre collectivement aux défis avec créativité et pragmatisme tout en exprimant avec franchise des désaccords.

La Directrice s'inquiète cependant de l'état de la liberté d'expression et de la liberté académique. Apprendre à être en désaccord de manière sereine et respectueuse reste un défi. L'intervention des partis politiques et des associations savantes dans les affaires internes de l'établissement crée des précédents dangereux.

La Directrice exprime également son inquiétude concernant le nombre de supports de postes administratifs au vu de la situation financière catastrophique du pays alors que les universités doivent gérer plus de politiques publiques avec un nombre de supports d'emploi constant.



Enfin, **La Directrice** remercie à la fois le président de l'UGA, Yassine LAKHNECH, pour son énergie et son dévouement pour la construction de la nouvelle Université Grenoble Alpes et le rayonnement de celle-ci et le président du conseil d'administration de Sciences Po Grenoble, Jean-Luc NEVACHE, pour son soutien, son accompagnement et ses conseils.

Le Président tient à ce que le mandat de La Directrice ne se réduise pas aux difficultés qui l'ont marqué (la pandémie, la crise des affiches, les difficultés de l'externalisation...), car le bilan des réalisations est exceptionnel. La fonction de direction d'un établissement tel que Science Po Grenoble – qui requiert des qualités et profils particuliers face aux difficultés des tâches – manque toutefois de reconnaissance institutionnelle de l'ensemble de l'Université.

Jérôme BELLION-JOURDAN donne lecture d'un texte qu'il a rédigé sous la forme d'un projet de motion pour exprimer la reconnaissance et la gratitude du Conseil d'administration envers La Directrice en qualité de directrice de Sciences Po Grenoble.

Le Président remercie Jérôme Bellion-Jourdan de cette initiative qui a tout son soutien et il propose de diffuser cette motion à l'ensemble des membres du conseil d'administration pendant la séance.

Geneviève FIORASO complète les propos du Président en soulignant que la fonction de direction de l'établissement requiert des qualités que la Directrice a mises au service de l'établissement : du courage pour garder le cap, de l'intégrité, de l'écoute ainsi qu'une capacité à conseiller et à prendre ses responsabilités sur le plan administratif et financier.

OUVERTURE DU BALOTILO

Election étudiants à la section disciplinaire délibération CA-2024-46

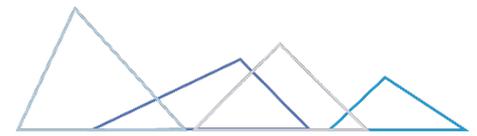
Le Président ouvre le scrutin.

PRESENTATIONS DIVERSES

Schéma Responsabilité Sociale et Environnementale IEP Information

Présenté par [Jean ADAM](#)

Jean ADAM, chargé de projet Responsabilité Sociétale et Environnementale à Sciences Po-UGA et ENSAG-UGA, indique que l'UGA, grand établissement, est soumise à la réglementation imposant la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) qui doit s'accompagner d'un plan de transition. Le schéma directeur RSE UGA a fait l'objet d'un bilan 2021-2023 à l'échelle du grand établissement. Le périmètre de calcul du bilan GES 2023 comprend les dépenses de l'établissement et les déplacements des personnels et des étudiants, ce qui porte le bilan à 956 tonnes eCO₂, dont la majeure partie est liée à l'achat de biens et services (48 %) ainsi qu'au transport (36 %). Le plan de transition comporte une trajectoire de réduction de l'UGA qui



Procès-verbal

visé à moyen terme -22 % en 2027 par rapport à 2022 (objectif fixé dans le COMP) et à plus long terme -35 % en 2030 par rapport à 2022 (objectif du Plan Climat-biodiversité). Le plan de transition définit des objectifs quantifiés de réduction (l'objectif global de Sciences Po Grenoble – UGA ; les objectifs des catégories définies – Bâtiment, Transport, Achats – et les objectifs d'actions) auxquels sont associés des actions et des moyens.

Les vice-présidents chargés de la transformation écologique se réunissent tous les quinze jours avec les responsables RSE de toutes les composantes. Le plan de transition de Sciences Po Grenoble-UGA, qui est décliné par direction, est élaboré avec toutes les parties prenantes, en lien avec le plan de transition de l'UGA. Des groupes de travail ciblés et temporaires Sciences Po Grenoble-UGA réfléchissent sur les thématiques pour lesquelles le périmètre de Sciences Po est plus pertinent.

Maëlis LECOMTE demande dans quelle mesure le plan RSE s'inscrit dans l'Accord de Grenoble signé par Sciences Po Grenoble-UGA.

Selon **Jean ADAM**, l'Accord de Grenoble est complémentaire dans la mesure où il met davantage l'accent sur l'enseignement et la formation des étudiants.

Gilles BASTIN s'enquiert des incitations mises en œuvre pour que les étudiants utilisent des moyens de transport moins polluants.

Jean ADAM évoque la bourse Erasmus qui permet de bénéficier d'un complément financier en fonction des bornes kilométriques si l'étudiant utilise les mobilités douces pour se rendre dans le pays d'accueil alors qu'auparavant ce complément financier était une aide forfaitaire d'environ 50 euros.

Le Président est d'avis de diffuser cette information pour inciter les étudiants à utiliser ce dispositif.

Jérôme BELLION-JOURDAN a l'impression que la RSE porte essentiellement l'accent sur les aspects environnementaux. Il convient également de s'assurer que les contrats de l'institution avec différents fournisseurs prennent en considération la dignité et les droits humains.

Jean ADAM répond que l'axe 5 du schéma directeur RSE porte sur la lutte contre les discriminations, pour l'égalité et en faveur d'une université inclusive. L'Université comprend une vice-présidence Égalité, parité, non-discrimination et une vice-présidence Transformation écologique.

Travaux/PPI

Information

Présenté par [Marc SABIN](#)

Marc SABIN rappelle qu'en 2023 les premières réflexions qui ont eu lieu en Codir ont conduit à l'élaboration d'une liste de besoins et de projets (réhabilitation, création et extension). 21 projets ont été retenus. Une équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage composée d'un architecte, d'un économiste et d'un bureau de contrôle a été constituée pour réaliser une étude de faisabilité. Au vu du coût des 21 projets (chiffré à plus de cinq millions d'euros), une deuxième phase de réflexion commune a été entreprise lors du Séminaire des personnels BIATSS et lors de l'assemblée générale des enseignants, ce qui a permis de retenir 7 projets (l'agrandissement et l'amélioration de la visibilité de l'accueil ; la modification de la salle 122 pour accueillir le PolicyLab ; l'augmentation du nombre de bureaux en scindant le bureau 115 en deux bureaux ; la porte d'accès au service des ressources humaines ; la rénovation et la sécurisation du comptoir numérique et des salles informatiques ; la rénovation des deux patios et du premier étage de l'aile centrale).



En 2024, les travaux réalisés ou en cours de finalisation ont concerné la signalétique, la toiture, les sanitaires au R+1 et le parking Diderot. Les études à venir d'ici fin 2024 sont des études d'accessibilité et de sécurité (liées à la réglementation des Etablissements recevant du public), des études géotechniques pour les patios et l'extension et une étude ARD relative au contrôle d'accès aux salles informatiques. Les travaux programmés ont trait aux patios, à l'accueil et au comptoir numérique. Le budget prévisionnel 2025 des travaux s'élève à 500 000 euros soit 750 000 euros TTC.

Lucie CLAMENS souhaite savoir si les projets et les schémas peuvent intégrer les besoins des étudiants et si l'étude a impliqué toutes les personnes concernées.

Marc SABIN répond que la présentation effectuée constitue une première ébauche. Les projets pourront être amendés et évoluer. Les services de scolarité, de documentation et la direction des études ont été associés à la réflexion. Une présentation et un recueil de besoins plus important auront lieu en CEVIE en 2025.

Léonie MARCOUX demande si des travaux d'aménagement en faveur de l'accessibilité des personnes malvoyantes sont prévus.

Marc SABIN confirme qu'une signalisation au sol est prévue à cet effet.

Le Président recommande d'utiliser la trésorerie à des fins d'investissement pour répondre aux besoins.

AFFAIRES JURIDIQUES

Annonce des résultats des votes de l'élection étudiants à la section disciplinaire délibération CA-2024-46

Présenté par [Pascale MARTINOT](#), [Marc SABIN](#)

Marc SABIN indique que 100 % des électeurs se sont exprimés et que cinq voix sont requises pour être élu à la majorité absolue.

Sont élus Alia Blanc, Léonie Marcoux, Lucie Clamens, Alice Lecuit, Iban Honthaas et Vladim Zaradzki-Roubaud. Luc Teulière et Giulio Carignano étaient déjà désignés d'office.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Approbation du PV du CA du 25 juin 2024 délibération CA-2024-34

Présenté par [Jean-Luc NEVACHE](#)

Approbation du PV du CA du 24 septembre 2024 délibération CA-2024-35



Présenté par [Jean-Luc NEVACHE](#)

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 juin 2024 et le procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 septembre 2024 sont approuvés à l'unanimité moins quatre abstentions.

Proposition de nomination d'un membre démissionnaire (personnalité extérieure) **délibération CA-2024-36**

Présenté par [Sabine SAURUGGER](#)

La Directrice informe le Conseil d'Administration que Morgane Caujolle a fait part de sa volonté de quitter ses fonctions d'administratrice pour des raisons personnelles, ce qui requiert de nommer une nouvelle personnalité extérieure pour la fin du mandat. Estelle Carrelet De Loisy, ancienne élève de l'IEP qui travaille actuellement à la Commission européenne a adressé sa candidature. Celle-ci requiert l'approbation préalable du comité d'éthique de l'UE.

La délibération relative à la proposition de nomination d'Estelle Carrelet De Loisy est approuvée à l'unanimité moins trois absentes, sous réserve de l'approbation préalable de la candidature par le comité d'éthique de l'UE.

Le changement de nom de la Commission des Recours Gracieux **délibération CA-2024-37**

Présenté par [Hélène DESSAUX](#)

Hélène DESSAUX indique que la proposition de changement du nom de la Commission des Recours Gracieux au profit d'un intitulé plus explicite – notamment pour les étudiants internationaux – (« Commission d'exonération ») a été acceptée en CEVIE. Elle conduit à modifier le terme dans tous les documents faisant mention de cette commission.

Le Président propose de renforcer la clarté de l'intitulé de la Commission en le complétant de la manière suivante : « Commission d'exonération des frais d'inscription ».

Hélène DESSAUX y consent.

La délibération relative au changement de nom de la Commission des Recours Gracieux est approuvée à l'unanimité moins trois absentes.

AFFAIRES FINANCIERES

Budget Initial 2025 **délibération CA-2024-38**

Présenté par [Sabine SAURUGGER](#), [Arnaud COEFFIER](#), [Olivier GIGNOUX](#)

La Directrice indique que la construction du budget initial 2025 s'appuie sur la lettre de cadrage votée par le Conseil d'administration le 24 septembre 2024 et sur une consultation interne de l'ensemble des services de



directions avec pour ambition d'aligner les moyens avec la stratégie de l'établissement et de mettre en œuvre les schémas directeurs, notamment le schéma directeur Numérique, mobilier et ressources humaines.

Arnaud COEFFIER explique que le cadrage budgétaire ne comprend pas de plan d'économies, mais marque une volonté d'arbitrer des projets prioritaires. Le dialogue d'orientation budgétaire avait pour objectif de donner de la visibilité politique sur les marges de manœuvre pouvant être mobilisées sur des projets spécifiques et d'éviter une reconduction automatique de budgets.

Le solde budgétaire est déficitaire de 713 k€, en grande partie du fait du décalage des encaissements sur les projets et sur le plan pluriannuel d'investissement.

Le budget initial 2025 présente une baisse des engagements en fonctionnement proche de 1000 k€. Cette réduction est pour la moitié liée au passage du budget IEP vers la région des bourses BRMIE en 2025 (430k€). Des engagements pluriannuels sur marchés Entretien des locaux et électricité passés en 2024. (300k€)

Une fin de mise à disposition (47k€)

Une baisse du préciput associée aux consommations des reliquats en 2024.

D'autres ajustements sur la base des consommations réelles sur l'ensemble de l'établissement (140k€)

A la fin de l'exercice 2024, un retard de paiements des 4 dernières années ne sera pas totalement résorbé. L'Université internationale de Rabat nous a proposé un échéancier de paiement qui s'étalera jusqu'à fin 2025. Nous constaterons en clôture 2024 une sous exécution des encaissements (152k€ / 680 k€ payés en 2024) qui seront tout de même comptabilisés en résultats 2024. De la même manière ces montants non payés sont reconduits en prévision d'encaissements sur 2025 avec neutralisation sur le résultat 2025.

Sur les ressources fléchées, le solde budgétaire 2025 affichera un déficit de presque 500 k€ correspondant aux dépenses sur la trésorerie encaissée sur les exercices précédents.

La chaire de professeur junior obtenue à la rentrée 2024 verra le recrutement d'un doctorant courant 2025. La baisse des financements Erasmus correspond à la fin des prolongations des années antérieures liée au Covid. La baisse des financements Région correspond aux derniers encaissements des COMESUP (contrat objectifs Région) La subvention Prepatalent de 130k€ sera encaissée en 2024 et dépensée en 2025.

Il convient de préciser que certains projets en cours ne sont pas encore inscrits dans ce budget initial 2025 faute de réponse ou de conventionnement.

Il s'agit notamment de projets déposés dans le cadre de l'AMI SHS, d'IUF, de projets ANR et d'un ERC en cours de dépôt. En cas de succès, ces crédits seront ajoutés lors du budget rectificatif N°1, cependant des crédits temporaires pourront être mis à disposition des équipes en avance si nécessaire.

28 postes sont alloués dans les plafonds d'emplois : ces postes seront rapidement saturés, car trois recrutements sont en cours (chef de service scolarité 1^{er} cycle, chef de service scolarité 2^e cycle et directrice/directeur Juridique). Par ailleurs, l'Etat finance directement 111 postes qui sont donc hors budget.

Le résultat prévisionnel du budget initial est déficitaire de 164 000 euros. Ce déficit est principalement lié à des opérations non récurrentes (plusieurs projets de modernisation dans les domaines financier, juridique et des systèmes d'information).

Olivier GIGNOUX ajoute que le nombre de jours de trésorerie s'élève à 394 jours. Le fonds de roulement est également relativement élevé.



Madame COSTE – qui incite l'établissement à continuer à rechercher des recettes propres – informe le Conseil d'administration que sous réserve de la signature du décret financier des EPSCP, les IEP seront uniquement dépendants du contrôle budgétaire du rectorat à partir de janvier 2025.

Le Président rappelle que l'établissement a connu une crise budgétaire sérieuse de 2012 à 2018 qui ne lui permettait pas d'effectuer d'investissements et de projets nouveaux. Depuis lors, une attention particulière est portée à l'équilibre budgétaire de l'établissement. Cette situation fortement dégradée s'est transformée en situation excédentaire du fait de la pandémie de covid-19 au cours de laquelle un certain volume de dépenses n'a pas été engagé. Le déficit n'est pas un déficit de fonctionnement récurrent, mais il est lié à des investissements et à des dépenses prévues en 2025 qui correspondent à des recettes perçues en 2024 (des avances de trésorerie).

Lucie CLAMENS demande si le fonds de roulement de l'établissement augmente ou diminue.

Le Président indique que le fonds de roulement diminue de 936 000 euros.

Arnaud COEFFIER propose d'organiser un temps d'échange avec les membres du Conseil d'administration pour leur présenter le mode de construction des budgets afin de faciliter la compréhension.

Le Président ajoute que ce temps d'échange permettra de comprendre la distinction entre les crédits budgétaires et la comptabilité. Habituellement, le budget initial fait l'objet de deux budgets rectificatifs avant le compte de gestion.

Gilles BASTIN croit se souvenir qu'un budget excédentaire de plusieurs millions a été voté l'année précédente. Par ailleurs, il demande si la trajectoire budgétaire anticipe un changement de prestataire concernant l'externalisation de la prestation de ménage dans la mesure où le prestataire actuel ne respecte pas les termes du contrat.

Arnaud COEFFIER répond que le budget initial 2024 qui a été voté était en léger déficit. Le dernier budget rectificatif voté en juin était sur un schéma de 270 000 euros de déficit. Par ailleurs, les budgets sont désormais construits au plus juste pour chaque secteur et une marge est mutualisée au niveau de la Direction. L'engagement du marché de ménage est contractuellement d'un an jusqu'en novembre 2025. La décision concernant une éventuelle reconduction sera prise un peu avant le terme du contrat.

Le Président ajoute qu'à la fin de l'exercice 2025, il faudra comparer le budget 2024 consacré au nettoyage qui est constitué des salaires des personnels jusqu'en novembre et d'une part de prestations supplémentaires (qui représente environ 80 000 à 100 000 euros) avec ce qui sera payé au titre du marché externalisé 2025 (onze mois). Le douzième mois pourra être en régie ou en prestation complémentaire. Le marché prévoit des pénalités en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du marché.

Giulio CARIGNANO – qui souligne que le marché précarise les salariés en externalisation – s'enquiert de la retombée chiffrée – à la hausse ou à la baisse – du contrat d'externalisation.

Le Président précise que cette opération d'externalisation n'est ni une précarisation des intéressés (car les vacataires sont devenus titulaires de CDI) ni une opération budgétaire visant à réaliser des économies. La comparaison financière du coût de l'ensemble de la prestation de ménage en 2024 – les salaires et les prestations complémentaires – et le coût de la prestation en 2025 sera effectuée ultérieurement. Le coût



théorique est celui du marché, mais il peut être diminué en fonction des pénalités infligées à la suite du mauvais démarrage du marché.

Arnaud COEFFIER confirme que l'externalisation de la prestation d'entretien visait à donner une solution pérenne aux agents qui étaient en situation de précarité à Sciences Po. Une économie est réalisée dans la mesure où les congés et les absences des personnels de Sciences Po devaient être comblés par de la prestation supplémentaire payée par Sciences Po.

Au-delà de la question budgétaire, **Léonie MARCOUX** estime qu'il importe d'étudier l'ensemble des conditions du marché en étant vigilant sur la qualité du ménage effectué, les conditions d'emploi du personnel et le budget total que l'IEP consacrerait à cet entretien.

Le Président insiste sur la volonté de l'établissement de faire respecter les engagements pris par le prestataire – les engagements de qualité de service et les engagements à l'égard des personnels qui ont été repris – dans le cadre d'un marché qui a été longuement négocié. Il rappelle que les organisations syndicales ont été associées au processus par le biais d'une commission ad hoc pour la définition du cahier des charges et le choix du prestataire.

La délibération relative au Budget Initial 2025 est approuvée à l'unanimité.

Remise gracieuse M. X
délibération CA-2024-39
Présenté par [Arnaud COEFFIER](#)

Arnaud COEFFIER expose le dossier qui concerne un apprenant en formation continue ayant démarré une formation en présentiel en janvier 2020 et qui a souhaité y mettre fin parce que les conditions d'enseignement avaient changé pendant la crise du covid. Les courriers envoyés par cet apprenant ne sont cependant jamais parvenus aux destinataires qui suivent le dossier à l'IEP, ce qui a entraîné un prélèvement sur salaire pour le paiement du solde de la formation. Il demande donc le remboursement des prélèvements saisis sur son salaire (516,78 euros), le remboursement des frais de saisie de 100 euros ainsi qu'une remise gracieuse sur la partie non encore prélevée (1583,22 euros).

La délibération relative à la remise gracieuse M. X est approuvée à l'unanimité.

Réconciliation des inventaires physique et comptable
délibération CA-2024-40
Présenté par [Arnaud COEFFIER](#)

Arnaud COEFFIER explique que l'IEP a procédé en juillet 2024 à l'inventaire physique de tous les biens meubles (en fonction de typologies). 1922 biens ont été recensés à cette occasion contre 499 biens dans l'inventaire comptable, car le montant de certains biens est inférieur à un certain seuil. Par conséquent, la délibération propose une sortie d'inventaire de 127 fiches (essentiellement du matériel informatique et audiovisuel obsolète qui n'avait pas de valeur comptable) afin d'obtenir une conciliation parfaite entre l'inventaire physique et l'inventaire comptable et un actif conforme à la réalité.

Le Président ajoute que cet exercice sert à réaliser des amortissements pour renouveler le matériel.



La délibération relative à la réconciliation des inventaires physique et comptable est approuvée à l'unanimité.

VIE ETUDIANTE

CEVEC : Bilan 2024 et budget 2025

délibération CA-2024-41

Présenté par [Irène LAURENT](#)

Hélène DESSAUX indique que le montant 2024-2025 de la CVEC s'établit à 103 euros (contre 100 euros en 2023-2024). En 2023-2024, la part qui revient à l'établissement s'élève à 74 euros par étudiant s'étant acquitté de la CVEC. S'agissant du bilan de la CVEC sur l'année civile 2024, le budget ouvert atteignait 102 500 euros et l'état des dépenses au 8 novembre 2024 était de 100 612,78 euros. Aujourd'hui, le taux d'exécution de la CVEC est de 100 %. Il reste à imputer des subventions aux associations et la contribution à Escape. Un tiers de la CVEC est reversé à l'UGA pour les services communs tandis que le reste est opéré en direct. Ces opérations sont réparties dans différents champs (l'aide sociale, la vie associative, la culture et le sport). Des bons alimentaires ont été mis en place pour les étudiants ayant besoin d'une aide d'urgence.

Le budget CVEC 2025 part d'une hypothèse de 75 euros par étudiant pour l'établissement pour 1 420 étudiants s'acquittant réellement de la CVEC, soit une recette prévisionnelle de 106 500 euros. Les actions propres financées par l'établissement se répartissent entre le fonds de solidarité (20 000 euros), la vie associative (26 000 euros), la formation VSS (12 000) et une part variable pour les services aux étudiants (financement de projets d'aménagement pour des espaces de vie étudiante) en fonction des montants de CVEC réellement perçus.

Irène LAURENT indique que les bons alimentaires sont proposés aux étudiants dans le cadre du fonds de solidarité qui existe au sein de Sciences Po Grenoble. En 2023-2024, un montant total de 15 000 euros a été dépensé au titre des aides sociales (FDS).

Giulio CARIGNANO s'enquiert d'une solution permettant aux associations (qui n'ont pas de fonds de roulement important en début d'année) d'éviter une contrainte financière importante dans la mesure où EVE demande aux associations un chèque de 250 euros de caution et 50 euros de cotisation à l'année pour faire des événements.

Hélène DESSAUX répond que cette discussion doit être menée avec l'UGA.

La délibération relative au bilan 2024 et au budget 2025 de la CVEC est approuvée à l'unanimité.

AFFAIRES PEDAGOGIQUES

Modification de Conditions générales de vente en Formation continue

délibération CA-2024-42



Présenté par [Irène LAURENT](#), [Hélène DESSAUX](#)

Irène LAURENT explique que cette mise à jour des conditions générales de vente en formation continue vise essentiellement à préciser la gestion des absences et la gestion des abandons, notamment les motifs d'absence qui peuvent donner lieu à un remboursement partiel ou total.

Le Président précise que la modification des conditions générales de vente en formation continue a pour objet une clarification des conditions dans lesquelles les cotisations sont appelées au fur et à mesure de l'avancement de la formation pour limiter les décalages entre la formation et les paiements et éviter un sous-encassement ou un surencassement au regard de l'avancement de la formation.

Gilles BASTIN estime que le terme « frais d'inscription » est plus approprié que celui de vente pour un établissement tel que l'IEP.

Irène LAURENT préférerait le terme « prestation de service ».

Le Président explique qu'en matière de formation continue, l'établissement est un prestataire public qui est soumis aux conditions générales de vente comme un prestataire privé. La rédaction du document peut cependant être aménagée.

Geneviève FIORASO propose de mentionner dans les conditions générales de vente l'expression « réalisation de prestations facturées ».

Une étudiante demande si cette mise à jour des conditions générales de vente en formation continue change les conditions de remboursement pour les étudiants en formation continue qui arrêtent leurs études.

Selon **le Président**, l'inscription vaut engagement de financer l'intégralité des frais d'inscription. En cas de financement personnel de la formation, la personne en formation effectue un recours gracieux pour demander l'exonération de la partie de la formation dont elle n'a pas bénéficié à la suite de son abandon.

Arnaud COEFFIER ajoute que le vote du Conseil d'administration relatif aux remises gracieuses libère l'agent comptable de son obligation de récupérer les montants dus.

Geneviève FIORASO s'enquiert des motifs d'abandon de la formation continue.

Selon **Hélène DESSAUX**, les motifs sont généralement liés à des raisons de santé ou un empêchement par l'employeur. L'inadéquation de la formation est rarement une raison invoquée.

*A la suite des débats, le titre de la délibération n° 2024-42 est modifié en « **Conditions générales de vente des prestations facturées en formation continue** ».*

La délibération relative à la modification des conditions générales de vente en formation continue est approuvée à l'unanimité.

Modifications du Règlement intérieur de l'Établissement pour inclure les Conseils de perfectionnement
délibération CA-2024-43



Présenté par [Irène LAURENT](#), [Hélène DESSAUX](#)

Irène LAURENT explique que les conseils de perfectionnement sont des instances consultatives dont les objectifs principaux sont de permettre l'amélioration continue des formations et d'adapter les formations aux attentes du monde socio-économique pour faciliter l'insertion professionnelle. L'instauration des conseils de perfectionnement est prévue dans le cadre national des masters auquel l'IEP est assujéti et leur mise en place est fortement attendue par le HCERES.

Le Président s'enquiert de la composition des conseils de perfectionnement.

Irène LAURENT répond que peuvent siéger dans les conseils de perfectionnement les responsables pédagogiques entre les UE, le directeur ou la directrice des études, le responsable de la formation continue et des représentants du monde socio-économique (des anciens étudiants insérés dans la vie active).

Une étudiante émet l'hypothèse qu'il serait plus simple de demander aux étudiants leur avis sur l'adaptation des masters plutôt que de solliciter l'avis de personnalités du monde socio-économique.

Irène LAURENT répond que les étudiants sont représentés dans les conseils pédagogiques qui font évoluer les formations. En outre, les étudiants des parcours sont sollicités pour donner leur avis lors de l'évaluation des enseignements. Une enquête d'insertion professionnelle est réalisée chaque année.

La délibération relative aux modifications du Règlement intérieur de l'Établissement pour inclure les Conseils de perfectionnement est approuvée à l'unanimité moins trois voix contre.

Convention de partenariat pédagogique **délibération CA-2024-44**

Présenté par [Irène LAURENT](#)

Irène LAURENT informe le Conseil d'administration qu'Olivier Lê Van Truoc, responsable pédagogique du Parcours Progis, Data Intelligence et Etudes, a été sollicité par la Ville de Pierrelatte pour la réalisation d'une consultation citoyenne qui sera réalisée par des étudiants du parcours sur deux ans en 2024-2025 et en 2025-2026. Cette action requiert la signature d'une convention entre Sciences Po Grenoble UGA et la Ville de Pierrelatte.

Le Président demande si la réalisation de cette consultation fait l'objet d'une rémunération ou d'une indemnisation.

Irène LAURENT répond que l'établissement doit avancer les frais de mission et de déplacement des étudiants qui sont ensuite entièrement remboursés par la Ville de Pierrelatte.

Olivier LE VAN TRUOC ajoute que la Ville de Pierrelatte s'est engagée à héberger les étudiants.

Jérôme BELLION-JOURDAN s'enquiert de la communication envisagée pour donner de la visibilité au projet réalisé avec la Ville de Pierrelatte.

Selon **Olivier LE VAN TRUOC**, les politiques de communications respectives de la Ville de Pierrelatte et de l'IEP mettront en avant ce partenariat.



La délibération relative à la convention de partenariat pédagogique est approuvée à l'unanimité moins trois abstentions.

Modification du nombre de concours blancs rémunérés pour le CEPAG
délibération CA-2024-45

Présenté par [Hélène DESSAUX](#)

Irène LAURENT indique que la délibération propose de permettre à certains étudiants de bénéficier d'un ou deux concours blancs rémunérés supplémentaires, car certains concours ont lieu plus tardivement que d'autres en mai ou en juin.

La délibération relative à la modification du nombre de concours blancs rémunérés pour le CEPAG est approuvée à l'unanimité.

AFFAIRES JURIDIQUES

Nouvelle Politique voyage
délibération CA-2024-47

Présenté par [Pascale MARTINOT](#)

Pascale MARTINOT explique que la nouvelle politique voyage vise à certifier la présentation du guide voyages et à simplifier son utilisation pour permettre aux agents, enseignants, administratifs, vacataires et intervenants de comprendre plus facilement les démarches de demande de remboursement des frais de déplacement.

La délibération relative à la nouvelle politique voyage est approuvée à l'unanimité.

Tarif de la bibliothèque
délibération CA-2024-48

Présenté par [Hélène DESSAUX](#)

Hélène DESSAUX indique que l'établissement souhaite supprimer le statut de lecteur extérieur en rendant gratuit l'accès à la documentation pour toutes personnes désireuses de venir consulter sur place ou emprunter des ressources papier.

La délibération relative au tarif de la bibliothèque est approuvée à l'unanimité.

RI de la bibliothèque
délibération CA-2024-49

Présenté par [Hélène DESSAUX](#)



Hélène DESSAUX explique que deux modifications sont apportées au règlement intérieur de la bibliothèque : la suppression du statut de lecteur extérieur et l'intégration des salles de travail collaboratives.

La délibération relative au règlement intérieur de la bibliothèque est approuvée à l'unanimité.

Proposition du nouveau Directeur **délibération CA-2024-50**

Présenté par [Pascale MARTINOT](#)

Le Président rappelle que le Conseil d'administration est chargé d'auditionner le candidat à la direction de l'IEP et de le proposer le cas échéant au ministre qui est ensuite libre de suivre ou pas la proposition de l'instance.

Les représentants des étudiants qui siègent au CA ont demandé à ce que le futur directeur prenne l'engagement de revenir sur l'externalisation qui a été décidée par le Conseil d'administration. Il appartiendra au candidat de se positionner sur la question de l'externalisation qui est en cours en respectant les engagements contractuels pris, mais le Conseil d'administration doit délibérer librement et la pression exercée par la manifestation bruyante d'étudiants qui se déroule sous les fenêtres de la salle des délibérations pendant la présente réunion n'est pas, à cet égard, admissible.

Simon PERSICO rappelle qu'il s'est engagé dans différentes instances de l'IEP et de l'UGA depuis sa prise de fonctions à l'IEP de Grenoble en 2007 en qualité de professeur d'université. L'IEP de Grenoble comporte plus de forces que de faiblesses à ses yeux : des collègues mobilisés au service du collectif dans un environnement technique, juridique et financier complexe ; des étudiants divers et engagés alors que le monde est anxiogène, et des enseignants-chercheurs capables de discuter de leurs travaux dans les meilleures revues internationales en sciences sociales et d'interagir concrètement auprès des étudiants et des acteurs du territoire. En outre, l'intégration de Sciences Po Grenoble au sein de l'UGA est un atout important pour l'établissement du fait des mutualisations et des croisements de perspective qui en découlent. L'IEP a montré sa capacité à évoluer sous la mandature de Sabine Saurugger, par exemple à travers le programme d'ouverture sociale, la modification du concours, la création du parcours international, la mise en place de chartes et de processus de plus en plus clairs sur les violences sexistes et sexuelles et les discriminations, la réforme des frais d'inscription, la création de nouveaux parcours et cours sur l'écologie et le numérique.

Prendre la direction de l'IEP serait une fierté et un honneur, mais aussi une lourde responsabilité dans le contexte actuel et à venir. **Simon PERSICO** souhaite porter un projet issu de propositions collectives. A cet effet, il a diffusé à toutes les équipes un questionnaire comportant plusieurs questions ouvertes qui a été rempli par une soixantaine de personnes. Ce premier diagnostic a été complété par trois réunions collectives d'une journée qui ont attiré 70 personnes. Il en ressort trois priorités.

La première est de concentrer les ressources sur les missions qui font la vocation de l'IEP, la formation à la recherche et par la recherche en réfléchissant en profondeur et de manière collective à une réforme pédagogique des parcours du premier cycle et du second cycle. S'agissant du premier cycle, **Simon PERSICO** songe notamment à

- déplacer les départs à l'étranger en troisième année ;
- réfléchir à la réduction du volume horaire en premier cycle ;
- repenser la place accordée à l'acquisition de méthodes de recherche ;
- normaliser le parcours des étudiants engagés dans les parcours anglophones ;



Conseil d'administration Procès-verbal

- apporter une attention particulière aux séminaires et au grand oral (par exemple, transformer le grand oral en soutenance publique d'un travail de recherche).

Concernant le second cycle, il s'agit de clarifier les parcours de second cycle, éventuellement fusionner certains parcours, valoriser l'enseignement à distance et la formation continue autour de la stratégie de l'établissement et favoriser l'ouverture sociale.

La seconde priorité vise à renforcer la confiance entre les membres de la communauté académique et démocratiser les processus de décision dans la manière de travailler, notamment :

- réinsuffler une dynamique du travail collectif et collaboratif dans toutes les instances représentatives de l'établissement ;
- respecter et accompagner les droits syndicaux ;
- organiser le travail de directeur, avec un comité exécutif (réunissant l'équipe de direction, les directions générales, les directeurs de services et occasionnellement des personnels tirés au sort) qui se réunirait de manière hebdomadaire et dont l'ordre du jour et le compte rendu des décisions seraient publics ;
- organiser des consultations référendaires sur certains enjeux ;
- multiplier les moments collectifs (des journées de travail pour réfléchir collectivement aux réformes, des moments conviviaux, des moments académiques tels que la soutenance publique de travaux de recherche) ;
- garantir les conditions financières, communicationnelles et organisationnelles qui permettent à la vie associative étudiante de l'IEP d'être foisonnante et plurielle ;
- disposer d'outils qui facilitent le travail en autonomie (harmonisation et mutualisation des services informatiques et d'une partie des applications avec l'UGA).

La troisième priorité consiste à renforcer et améliorer la visibilité et l'image de l'IEP sur la scène locale, nationale et internationale :

- continuer les efforts en direction des lycéens plus éloignés du monde universitaire à travers les programmes POS et POPH ;
- valoriser les réflexions et les engagements des étudiants ;
- valoriser les travaux des enseignants-chercheurs en s'appuyant sur la Direction de la recherche, faire le lien avec les chercheurs du CNRS et les laboratoires dont Sciences Po Grenoble a la tutelle associée, bénéficier des autres projets sur le site (Idex...) ;
- renouer avec la tradition des grands événements, accueillir une pluralité d'acteurs et valoriser leur venue tout en étant exigeant intellectuellement pour que le débat s'appuie sur les faits scientifiques, la réflexion, la connaissance ;
- contribuer activement au schéma directeur RSE construit au sein de l'UGA ;
- travailler de manière efficace et durable avec le réseau des IEP.

Selon **Lucie CLAMENS**, le contenu de la lettre de motivation de Simon Persico n'a pas convaincu les élus étudiants qui demandent à ce que le candidat s'engage à :

- ne pas réprimer les étudiants, personnels, élus et syndicalistes mobilisés dans des mouvements sociaux ;
- ne pas limiter les libertés syndicales, associatives et politiques dans l'établissement ;
- s'engager à revenir sur l'externalisation du ménage réalisée en novembre 2024.

Dans l'hypothèse où Simon Persico ne s'engagerait pas sur ces points, les élus et syndicats étudiants s'opposeraient à ce qu'il prenne la Direction de l'établissement.



Conseil d'administration Procès-verbal

Giulio CARIGNANO regrette que les étudiants n'aient pas été associés à la réflexion et aux propositions du programme du candidat. Il accueille favorablement certaines propositions énoncées, mais il reste perplexe face à d'autres propositions, dont le départ à l'étranger en troisième année (qui risque d'être déconnecté des deux premières années) et l'anticipation du séminaire et du grand oral en deuxième année. Il considère également que le projet du candidat doit être rééquilibré en prenant des engagements clairs pour :

- accroître la transparence au sein de l'IEP en facilitant l'accès à des documents présentant les séminaires et les domaines de troisième année pour permettre aux étudiants d'effectuer leurs choix ;
- rendre plus transparents les critères d'affectation relatifs à l'année à l'étranger ;
- soutenir les étudiants en situation de précarité économique.

La séance est suspendue de 16 heures 43 à 16 heures 55 pour permettre au président de demander à la manifestation extérieure d'étudiants qui frappe bruyamment à la porte de la salle de respecter les conditions de délibération normales du conseil d'administration dont d'ailleurs un tiers des membres sont des étudiants.

Léonie MARCOUX regrette également que les étudiants n'aient pas été consultés en amont et que le projet porté par Simon Persico ne mentionne pas la précarité étudiante alors que celle-ci est en augmentation. La professionnalisation et l'ouverture aux contrats d'alternance dans les parcours permettraient de réduire la précarisation des étudiants. La précarité menstruelle constitue également un point qui sera à discuter avec la future direction.

Geneviève FIORASO regrette que la fonction de direction de l'IEP n'ait pas attiré plus d'un candidat et que le projet de celui-ci ne fasse pas référence aux interactions de l'IEP avec le milieu économique qui est aussi un terrain d'innovation porteur pour les étudiants. Elle souhaite également avoir l'assurance d'un retour à la sérénité. Il est regrettable qu'en marge de la présente réunion du Conseil d'administration la seule revendication des étudiants rassemblés devant l'établissement porte sur l'externalisation du service de ménage.

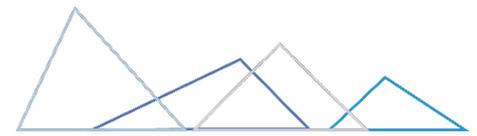
Une étudiante s'enquiert des projets concrets de Simon Persico pour engager une transition écologique ambitieuse à l'IEP.

Fabrice LARAT s'enquiert des mesures envisagées par Simon Persico pour améliorer le climat de tolérance et promouvoir le respect des règles communes.

Giulio CARIGNANO propose une dualisation du parcours international (six mois à l'étranger et six mois de stage) et sollicite l'avis de Simon Persico à ce sujet. Il émet également des réserves quant à la proposition du candidat de réduire le volume horaire dans le premier cycle.

Jérôme BELLION-JOURDAN – qui note le courage de Simon Persico de se porter candidat à la direction de l'établissement – fait part de trois axes qui lui semblent importants : la présence d'un cadre qui permet la liberté d'expression et un dialogue respectueux pour qu'une institution fonctionne ; la nécessité de rappeler et faire vivre le respect de la loi et de l'Etat de droit ; l'appel à la responsabilité individuelle des titulaires de postes à responsabilité, des membres du personnel et des étudiants pour agir de manière responsable dans l'intérêt collectif.

Franck PETITEVILLE fait observer que l'assemblée générale d'étudiants rassemblée aux portes de l'établissement ce jour est une anomalie dans la mesure où de nombreux étudiants syndiqués représentent les étudiants au Conseil d'administration pour porter la voix des étudiants à l'intérieur de l'instance dans le cadre de l'échange d'arguments et de la sérénité du débat. En outre, il est regrettable que le candidat soit



immédiatement l'objet d'une défiance alors qu'il est préférable de commencer à travailler ensemble de manière constructive avant de formuler le cas échéant des désaccords argumentés.

Éric BRUN ne soutient pas non plus le mode d'action brutal qui s'exprime ce jour aux portes de l'établissement. Il salue dans la démarche de Simon Persico la volonté de dialogue et d'analyse ainsi qu'une forme d'humilité rassurante. Il importe d'agir dans le sens de l'apaisement et d'un respect mutuel des étudiants, des personnels administratifs, des enseignants et de la Direction, dans un espace qui vise également à faire avancer des idées.

Yassine LAKHNECH constate que Simon Persico est ouvert aux compromis tout en étant probablement conscient qu'en qualité de responsable, un directeur d'établissement doit prendre des décisions qui ne satisfont pas toujours tout le monde.

Le Président note que Simon Persico s'est préparé sérieusement à la tâche de direction non seulement à travers les consultations qu'il a menées pour élaborer son projet, mais aussi en prenant attache avec les services administratifs pour comprendre le fonctionnement budgétaire interne de l'établissement. Le Président a également quelques interrogations sur le projet présenté par Simon Persico, qui feront l'objet de discussions ultérieures. La démocratie directe, la concertation et le dialogue ne suffisent pas toujours à emporter l'adhésion. Les minorités et les oppositions doivent être respectées, mais celles-ci doivent également respecter le fait majoritaire.

Simon PERSICO apporte quelques éléments de réponse aux remarques et suggestions formulées par les différents membres du conseil d'administration. Il est d'autant plus sensible aux encouragements exprimés que la décision de se porter candidat n'est pas aisée à prendre sur les plans personnel et professionnel. Il relève la profonde dureté des opinions exprimées par les élus étudiants. S'agissant du périmètre de la liberté d'expression, il est important que toutes les sensibilités, en compris l'extrême droite, s'expriment dans l'IEP de Grenoble – car elle fait partie du débat public – et que des discussions respectueuses basées sur la science aient lieu. **Simon PERSICO** est attaché à la liberté syndicale, la liberté associative, au respect du pluralisme et du débat. Il estime dramatique que le blocage de l'université soit devenu le premier répertoire d'action.

Simon PERSICO avait prévu dans sa présentation un paragraphe sur sa volonté de développer l'insertion de l'IEP dans des partenariats avec des entreprises privées du territoire et les collectivités territoriales, mais il a écourté son exposé pour laisser place aux échanges. Il présente son mea culpa concernant l'absence du terme « précarité étudiante » dans son programme, car cet enjeu est effectivement important. Concernant le volume horaire, la durée des enseignements dans les universités de nombreux pays est inférieure à celle de l'IEP de Grenoble et le travail personnel à fournir est plus important.

Il respecte les membres de la direction sortante qu'il considère comme étant des personnes de grande qualité, quand bien même il n'a pas été d'accord avec l'ensemble des décisions prises au cours du mandat. Il s'inscrit dans la continuité de la précédente mandature, mais il se démarque du mandat de La Directrice sur certains points.

Au nom de Solidaires, **une étudiante** souhaite savoir si Simon Persico réinternalisera le service d'entretien au mois de novembre.

Simon PERSICO ne prend pas cet engagement en séance ce jour. En revanche, il promet d'étudier ce cas et les propositions alternatives. Trois options se présentent :



Procès-verbal

- la réintégration dans le personnel de l'IEP de l'ensemble du personnel externalisé (ce qui soulève des questions de plafond d'emplois et de capacité à créer des contrats de travail de qualité pour le personnel à réinternaliser) ;
- le maintien de l'externalisation (en prenant en considération la qualité de la prestation et la satisfaction du personnel externalisé quant à leur exercice) ;
- une forme d'autogestion des tâches de ménage par tous.

Il est procédé au vote par urne et Balotilo.

La délibération relative à la candidature du nouveau Directeur est approuvée à la majorité (15 pour, une abstention, 10 blancs)

CLOTURE DE LA SEANCE

Le Président clôt la séance à 17 heures 50.

Fin de la séance

Prochaine séance : Mardi 11 février 2025